

## Politique relative à l'autorité décisionnelle au sein de l'ICA

Document 218151

### Contexte et objet

Le but de la politique qui suit est de documenter et de préciser qui, au sein de l'Institut, a le pouvoir de prendre des décisions ainsi que le type de décisions.

Des principes sains de gouvernance dictent qu'il doit y avoir une entente précise à l'égard de la délégation de pouvoir relativement à la prise de décisions au sein d'un organisme et que celle-ci doit être bien comprise.

### Portée

La présente politique s'applique au Conseil d'administration, au siège social, aux directions et aux commissions nommées ci-dessous alors qu'ils s'acquittent des responsabilités qui leur ont été assignées.

La politique s'applique aux activités suivantes :

- Élection/nomination à des postes bénévoles supérieurs;
- Gouvernance;
- Adhésion et exigences en matière de qualification;
- Événements et assemblées;
- Gestion du personnel;
- Choix de fournisseurs;
- Décisions financières;
- Énoncés publics;
- Approbation des dépenses non budgétisées discrétionnaires;
- Interactions avec les membres et les autres associations.

### Énoncés de politique

<i>Le type de décision au sein de l'Institut</i>	<i>Qui est autorisé à prendre ces décisions</i>
<b>Élection/nomination à des postes bénévoles supérieurs</b>	
Élection des dirigeants et des administrateurs	Membres (processus électoral)
Choix des présidents, vice-présidents et membres des directions	Conseil d'administration
Choix des présidents, vice-présidents et membres de commissions et groupes de travail	Conseil d'administration, direction pertinente ou Commission sur la gouvernance et les nominations (CGN)

Choix des leaders et membres des groupes consultatifs du siège social	CGN
<b>Gouvernance</b>	
Changements aux Statuts administratifs	Conseil d'administration (sous réserve de la ratification par les membres)
Changements aux Règles de déontologie	Conseil d'administration (sous réserve de la ratification par les membres)
Changements aux Principes directeurs	Conseil d'administration (sous réserve de la ratification par les membres)
Introduction et changements aux normes de pratique	Externalisé au Conseil des normes actuarielles
Changements aux notes éducatives et autres conseils	Direction des normes et matériel d'orientation
Approbation des énoncés publics	Conformément à la <i>Politique sur l'approbation des énoncés publics</i>
Approbation des projets et fournisseurs de recherche	Conformément à la <i>Politique concernant le processus officiel de sélection des projets et des fournisseurs de recherche, et d'approbation des rapports de recherche</i>
Approbation des politiques administratives	Conformément à la <i>Politique sur l'approbation des politiques administratives</i>
<b>Adhésion et exigences en matière de qualification</b>	
Approbation d'une demande d'adhésion à l'ICA	Direction de l'admissibilité et de la formation (DAF)
Rapports de rapprochement	DAF
Approbation des ententes de reconnaissance mutuelle	Conseil d'administration
Approbation des crédits du programme d'agrément universitaire	DAF
Agrément des universités	DAF
Expulsion d'un membre	Tribunal disciplinaire
Suspension d'un membre	Tribunal disciplinaire ou conformément à la norme de qualification applicable de l'ICA (article 8.02.1 des Statuts administratifs)
<b>Événements et assemblées</b>	
Date et méthode(s) pour la tenue des assemblées générales (incluant l'assemblée générale annuelle)	Conseil d'administration (article 10.02(1) des Statuts administratifs)
Choix de la date, de l'endroit et/ou de la (des) méthode(s) de prestation des événements de perfectionnement professionnel continu et autres assemblées	Siège social
Frais d'inscription aux occasions de	Siège social

perfectionnement professionnel, aux webémissions et aux autres événements à l'intention des membres	
<b>Gestion du personnel</b>	
Embauche/renvoi du directeur général (DG)	Conseil d'administration
Évaluation du rendement et rémunération du DG	Dirigeants
Approbation de la Politique sur la rémunération du personnel	Commission des ressources humaines, de la finance, de la vérification et du risque
Gestion du personnel de l'ICA	DG (ou son délégué)
<b>Choix de fournisseurs</b>	
Choix du vérificateur de l'ICA	Conseil d'administration (sous réserve de la ratification par les membres) (article 13.04(i) des Statuts administratifs)
Nomination du conseiller juridique	Conseil d'administration
Nomination du gestionnaire du portefeuille de placements	Conseil d'administration
Nomination du juge à la retraite qui préside un tribunal disciplinaire	Président du Groupe de candidats à un tribunal
Nomination du juge à la retraite qui préside un tribunal d'appel disciplinaire	Conseil d'administration
Choix des autres fournisseurs	DG
<b>Décisions financières</b>	
Approbation du budget de l'ICA	Conseil d'administration
Choix du niveau des cotisations	Conseil d'administration (article 7.02 des Statuts administratifs)
Approbation des états financiers vérifiés	Conseil d'administration
Approbation des salaires annuels, de l'ensemble des avantages sociaux et de la rémunération du personnel	Commission des ressources humaines, de la finance, de la vérification et du risque
Approbation des changements au nombre d'employés du siège social	Commission des ressources humaines, de la finance, de la vérification et du risque
Approbation de l'Énoncé de la politique de placements	Conseil d'administration
<b>Approbation des dépenses non budgétisées discrétionnaires</b>	
Approbation des dépenses non budgétisées (plus de 50 000 \$)	Conseil d'administration
Approbation des dépenses non budgétisées (20 000 \$ à 50 000 \$)	Secrétaire-trésorier (jusqu'au 30 juin 2019, date à laquelle le poste sera supprimé). Le président de la Commission des ressources humaines, de la finance, de la vérification et du risque aura ce pouvoir à compter du

	1 <sup>er</sup> juillet 2019.
Approbation des dépenses non budgétisées (moins de 20 000 \$)	DG
<b>Interactions avec les membres et les autres associations</b>	
<i>(e)</i> Bulletin de l'ICA	Siège social
Approbation des accords transfrontaliers en matière de discipline	Conseil d'administration
Protocole d'entente (stratégique)	Conseil d'administration
Ententes de services, protocoles d'entente (opérationnel) (p. ex. ressources partagées avec l'Association Actuarielle Internationale (AAI)), le soutien administratif à la Fondation actuarielle du Canada (FAC), co-commandite d'un événement, participation à un projet avec un organisme de réglementation, etc.)	Siège social
Approbation de l'accord entre organismes NAAC	Conseil d'administration

#### **Exemptions**

S.O.

#### **Signalement aux échelons supérieurs/gestion des cas de non-conformité à la présente politique**

S.O.

#### **Définitions et abréviations**

S.O.

#### **Documents connexes**

[Statuts administratifs](#)

[Politique sur l'approbation des énoncés publics](#)

[Approbation des politiques administratives](#)

[Politique relative aux activités de perfectionnement professionnel continu](#)

#### **Références**

S.O.

**Suivi, évaluation et révision**

Date d'approbation	Le 19 septembre 2018
Date d'entrée en vigueur	Le 19 septembre 2018
Autorité d'approbation	Conseil d'administration
Responsable de la révision	Commission sur la gouvernance et les nominations (CGN)
Révision précédente et dates de révision	Le 16 juin 2015
Cycle de révision	Tous les cinq ans
Date de la prochaine révision	2023

**Procédures**

S.O.